

OBJET : Appel aux candidatures pour les emplois vacants dans les fonctions de rang 1 à pourvoir dans les Hautes Ecoles de la Communauté française (année académique 2006-2007).  
Réseaux : Communauté française, Universités  
Niveaux & Services : tous niveaux

A Monsieur le Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement ;

Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française ;

Aux Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Communauté française ;

Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française ;

A Messieurs les Recteurs des Universités organisées et subventionnées par la Communauté française ;

Pour information :

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement ;

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;

Aux membres des services d'inspection ;

Aux syndicats du personnel enseignant.

Autorités : A.G.P.E.

Signataire : Bernard GORET

Gestionnaires : A.G.P.E.

Personnes-ressources : Mmes CASO MARTINEZ Philo, SCARNIET Françoise - Mr RUWETTE Daniel

Renvoi(s) :

Nombre de pages : 33

Téléphones pour duplicata : 02/413.35.40 - 02/413.23.83 - 02/413.35.85

Mots-clés :

Aux chefs des établissements  
d'enseignement de la  
Communauté française

Bruxelles, le 24 mars 2006

Réf : 03/GD/APPELHE2

**OBJET :** Appel aux candidatures pour les emplois vacants des fonctions de rang 1 à pourvoir dans les Hautes Ecoles de la Communauté française (année académique 2006-2007).

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 24 mars 2006, contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les emplois vacants correspondant aux fonctions de rang 1 à pourvoir dans les Hautes Ecoles de la Communauté française (année académique 2006-2007).

J'attire votre attention sur le fait que ces demandes doivent être introduites, par envoi recommandé à la poste, le 24 avril 2006 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Communauté française  
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française  
Direction de la carrière des personnels  
Boulevard Léopold II, 44 (3<sup>ème</sup> étage) - bureau 3E312 - 1080 BRUXELLES.**

Je vous signale que **l'avis qui est publié au Moniteur belge du 24 mars 2006 constitue la seule source d'information officielle**. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs des établissements d'enseignement de la Communauté française et n'a donc aucun caractère officiel.

Je vous invite toutefois à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux candidats aux membres du personnel de votre établissement et vous demande de bien vouloir reproduire les formulaires ci-annexés et d'en fournir copie aux membres du personnel qui le désirent.

Je vous informe également qu'une modification importante est intervenue dans la procédure habituelle. En effet, il appartiendra à la Haute Ecole de réclamer ultérieurement le certificat de bonnes conduite, vie et mœurs aux seuls postulants, qui après examen de leur candidature, auront été retenus préalablement par votre conseil d'administration, et ce avant qu'ils ne soient proposés à la décision ministérielle.

A l'avance je vous en remercie.

Le Directeur général adjoint,

Vous pouvez obtenir tout renseignement au sujet du présent appel auprès des n° suivants :  
02/413.23.83 - 02/413.23.85

Bernard GORET

# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

\* \* \*

## Appel aux candidatures pour les emplois vacants des fonctions de rang 1 à pourvoir dans les Hautes Ecoles de la Communauté française (année académique 2006-2007)

\* \* \*

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions de l'article 22 du décret du 24 juillet 1997 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

Il vise les emplois vacants des fonctions de rang 1 à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Communauté française.

Le décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois dans les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française définit comme suit les fonctions de rang 1 :

1. MAITRE DE FORMATION PRATIQUE
2. MAITRE-ASSISTANT
3. CHARGE DE COURS

\* \* \*

Pour la bonne compréhension de la suite du présent appel, il y a lieu d'entendre par :

**Emploi vacant** : tout emploi organique qui n'est pas attribué à un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée et qui n'a pas fait l'objet d'un appel aux candidats publié au Moniteur belge (cfr. article 9 du décret du 25.07.96 précité).

**Changement d'affectation** : l'affectation nouvelle qu'obtient le membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi dans une Haute Ecole autre que celle où il est affecté à titre définitif. Ce changement d'affectation est d'abord provisoire puis éventuellement définitif (cfr. article 27, § 4 du décret du 25.07.96 précité).

**Changement de fonction** : pour les fonctions de rang 1, le changement de la fonction de maître-assistant à celle de chargé de cours et inversement, sur base volontaire (cfr. article 12, § 2 du décret du 25.07.96 précité).

**Mutation** : le transfert, dans la même fonction que celle à laquelle il est nommé à titre définitif, d'un membre du personnel de la Haute Ecole où il est affecté vers une autre Haute Ecole du même réseau. La mutation est d'abord provisoire pour une période probatoire d'une année académique (cfr. article 2 du décret du 24.07.97 précité).

**Extension de charge** : l'extension de la charge d'un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée, dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer, jusqu'à concurrence d'une charge complète au maximum, respectivement à titre définitif ou à titre temporaire pour une durée indéterminée (cfr. article 2 du décret du 24.07.97 précité).

\* \* \*

Les **emplois vacants** des fonctions de rang 1 visés par la présent appel sont accessibles aux :

**a) Membres du personnel nommés à titre définitif :**

**DCA\*** - par **changement d'affectation** (pour les membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi);

**DCF\*** - par **changement de fonction**;

**DM\*** - par **mutation**;

**DEC\*** - par **extension de charge**.

**b) Membres du personnel temporaires désignés pour une durée indéterminée :**

**TDIEC\*** - par **extension de charge**.

**c) Candidats à une désignation à titre temporaire :**

**CTDI\*** - à durée indéterminée : seuls les candidats désignés à durée déterminée pour l'année académique 2005-2006 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge du 24 mars 2005 et les candidats désignés à durée déterminée pour l'année académique 2004-2005 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge du 24 mars 2004, dont la désignation a été reconduite à durée déterminée pour l'année académique 2005-2006 peuvent être désignés à durée indéterminée dans l'emploi vacant qu'ils occupaient, à condition que leur rapport sur la manière de servir établi par le Conseil d'administration porte la mention « a satisfait »;  
(Les candidats désignés au cours de l'année académique 2005-2006 en vertu de l'article 25 du décret du 24 juillet 1997 ne sont pas concernés.)

**CTDD\*** - à durée déterminée.

(\*) voir modèles de demande

\* \* \*

**Les emplois vacants en 2006-2007 dans chacune des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française figurent ci-après :**

La numérotation des emplois est conçue comme suit :

- 1er élément : l'année (06);
- 2ème élément : le numéro de la Haute Ecole dans l'ordre du présent appel;
- 3ème élément : le numéro de la fonction (cfr. page 1 de l'appel);
- 4ème élément : le numéro d'ordre.

**1. HAUTE ECOLE DE BRUXELLES**  
**Chaussée de Waterloo 749**  
**1180 BRUXELLES**

<b>Emploi n°</b>	<b>Fonction</b>	<b>Cours à conférer</b>	<b>Volume de la charge</b>
06.1.2.1	Maître-assistant(e)	Gestion financière et comptable (*)	10/10 <sup>e</sup>
06.1.2.2	Maître-assistant(e)	Education physique	05/10 <sup>e</sup>
06.1.2.3	Maître-assistant(e)	Langue française	05/10 <sup>e</sup>
06.1.2.4	Maître-assistant(e)	Psychologie	10/10 <sup>e</sup>
06.1.2.5	Maître-assistant(e)	Psychologie	05/10 <sup>e</sup>
06.1.2.6	Maître-assistant(e)	Psychologie	05/10 <sup>e</sup>
06.1.2.7	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	02/10 <sup>e</sup>
06.1.2.8	Maître-assistant(e)	Langue française (*)	05/10 <sup>e</sup>
06.1.2.9	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : anglais (*)	06/10 <sup>e</sup>
06.1.2.10	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : espagnol (*)	10/10 <sup>e</sup>
06.1.2.11	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	02/10 <sup>e</sup>
06.1.2.12	Maître-assistant(e)	Education physique	02/10 <sup>e</sup>
06.1.2.13	Maître-assistant(e)	Education physique	05/10 <sup>e</sup>
06.1.2.14	Maître-assistant(e)	Géographie	06/10 <sup>e</sup>
06.1.2.15	Maître-assistant(e)	Langue française	05/10 <sup>e</sup>
06.1.2.16	Maître-assistant(e)	Langue française	03/10 <sup>e</sup>
06.1.2.17	Maître-assistant(e)	Musique et éducation musicale	02/10 <sup>e</sup>
06.1.2.18	Maître-assistant(e)	Psychologie	05/10 <sup>e</sup>
06.1.2.19	Maître-assistant(e)	Psychologie	05/10 <sup>e</sup>
06.1.2.20	Maître-assistant(e)	Psychologie	05/10 <sup>e</sup>
06.1.2.21	Maître-assistant(e)	Psychologie	05/10 <sup>e</sup>
06.1.2.22	Maître-assistant(e)	Psychologie	05/10 <sup>e</sup>
06.1.2.23	Maître-assistant(e)	Psychologie	05/10 <sup>e</sup>
06.1.2.24	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	05/10 <sup>e</sup>
06.1.2.25	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	03/10 <sup>e</sup>
06.1.2.26	Maître-assistant(e)	Biologie	03/10 <sup>e</sup>
06.1.2.27	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : anglais (*)	10/10 <sup>e</sup>
06.1.2.28	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : espagnol (*)	03/10 <sup>e</sup>
06.1.2.29	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : italien (*)	10/10 <sup>e</sup>
06.1.2.30	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : russe (*)	02/10 <sup>e</sup>
06.1.2.31	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : allemand (*)	02/10 <sup>e</sup>
06.1.2.32	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : néerlandais	02/10 <sup>e</sup>

Renseignements complémentaires relatifs à certains cours à conférer :

06.1.2.1 : Cette fonction ne correspond pas à un cours conférer, mais à une charge de gestion globale et indivisible (cf. arrêté du Gouvernement du 13 novembre 2000 portant exécution de l'article 7bis du décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois dans les Hautes Ecoles).

06.1.2.8 : Français - langue étrangère : techniques d'expression écrite et orale, phonétique ; français - langue maternelle : techniques d'expression écrite.

06.1.2.9 : Cours d'anglais technique – orientation informatique.

- 06.1.2.10 : Initiation à la langue ; traduction générale espagnol-français ; traduction juridique espagnol-français.
- 06.1.2.27 : Thème (traduction vers l'anglais) ; linguistique anglaise ; exercices d'interprétation (anglais langue A) ; suivi des TFE en qualité de *language adviser*.
- 06.1.2.28 : Interprétation de conférence (langue cible : français) ; exercices spécialisés de simultanée et de consécutive.
- 06.1.2.29 : Etude approfondie de la grammaire italienne, culture et civilisation de l'Italie ; traduction générale et spécialisée : italien-français.
- 06.1.2.30 : Interprétation simultanée russe-français.
- 06.1.2.31 : Interprétation consécutive et simultanée allemand-français.

**2. HAUTE ECOLE « PAUL-HENRI SPAAK »  
rue Royale 150  
1000 BRUXELLES**

<b>Emploi n°</b>	<b>Fonction</b>	<b>Cours à conférer</b>	<b>Volume de la charge</b>
06.2.2.1	Maître-assistant(e)	Gestion financière et comptable	10/10 <sup>e</sup>
06.2.1.2	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle (secondaire) (*)	04/10 <sup>e</sup>
06.2.2.3	Maître-assistant(e)	Education physique	03/10 <sup>e</sup>
06.2.2.4	Maître-assistant(e)	Education physique	10/10 <sup>e</sup>
06.2.2.5	Maître-assistant(e)	Langue étrangère - allemand	06/10 <sup>e</sup>
06.2.2.6	Maître-assistant(e)	Langue étrangère - anglais	04/10 <sup>e</sup>
06.2.2.7	Maître-assistant(e)	Langue étrangère - néerlandais	02/10 <sup>e</sup>
06.2.2.8	Maître-assistant(e)	Langue étrangère - néerlandais	04/10 <sup>e</sup>
06.2.2.9	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10 <sup>e</sup>
06.2.2.10	Maître-assistant(e)	Sciences biomédicales	04/10 <sup>e</sup>
06.2.2.11	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	01/10 <sup>e</sup>
06.2.1.12	Maître de formation pratique	Service social	01/10 <sup>e</sup>
06.2.1.13	Maître de formation pratique	Service social	02/10 <sup>e</sup>
06.2.3.14	Chargé de cours	Sciences biomédicales	02/10 <sup>e</sup>
06.2.2.15	Maître-assistant(e)	Morale	01/10 <sup>e</sup>
06.2.2.16	Maître-assistant(e)	Education physique	05/10 <sup>e</sup>
06.2.3.17	Chargé de cours	Chimie	01/10 <sup>e</sup>
06.2.2.18	Maître-assistant(e)	Droit	04/10 <sup>e</sup>
06.2.2.19	Maître-assistant(e)	Langue étrangère - anglais	10/10 <sup>e</sup>
06.2.2.20	Maître-assistant(e)	Education physique	03/10 <sup>e</sup>
06.2.2.21	Maître-assistant(e)	Education physique	05/10 <sup>e</sup>
06.2.2.22	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	01/10 <sup>e</sup>
06.2.2.23	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	06/10 <sup>e</sup>
06.2.2.24	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	06/10 <sup>e</sup>
06.2.3.25	Chargé de cours	Kinésithérapie	01/10 <sup>e</sup>
06.2.1.26	Maître de formation pratique	Service social	02/10 <sup>e</sup>
06.2.1.27	Maître de formation pratique	Art, culture et technique artistiques (*)	02/10 <sup>e</sup>
06.2.2.28	Maître-assistant(e)	Chimie	07/10 <sup>e</sup>
06.2.2.29	Maître-assistant(e)	Communication	08/10 <sup>e</sup>
06.2.2.30	Maître-assistant(e)	Langue française	03/10 <sup>e</sup>
06.2.2.31	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10 <sup>e</sup>
06.2.2.32	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10 <sup>e</sup>
06.2.2.33	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	02/10 <sup>e</sup>

Renseignements complémentaires relatifs à certains cours à conférer :

- 06.2.1.2 : Atelier de formation professionnelle (secondaire) : Education physique.  
06.2.1.27 : Education plastique.

**3. HAUTE ECOLE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
DU HAINAUT  
avenue Maistriau 8  
7000 MONS**

<b>Emploi n°</b>	<b>Fonction</b>	<b>Cours à conférer</b>	<b>Volume de la charge</b>
06.3.1.1	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle - Primaire	03/10 <sup>e</sup>
06.3.1.2	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle - Secondaire (*)	02/10 <sup>e</sup>
06.3.1.3	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle - Secondaire (*)	02/10 <sup>e</sup>
06.3.1.4	Maître de formation pratique	Art, culture et technique artistiques	03/10 <sup>e</sup>
06.3.1.5	Maître de formation pratique	Art, culture et technique artistiques	10/10 <sup>e</sup>
06.3.1.6	Maître de formation pratique	Art, culture et technique artistiques	10/10 <sup>e</sup>
06.3.1.7	Maître de formation pratique	Bibliothéconomie	10/10 <sup>e</sup>
06.3.1.8	Maître de formation pratique	Electronique	03/10 <sup>e</sup>
06.3.1.9	Maître de formation pratique	Service social	07/10 <sup>e</sup>
06.3.1.10	Maître de formation pratique	Service social	10/10 <sup>e</sup>
06.3.1.11	Maître de formation pratique	Tourisme	05/10 <sup>e</sup>
06.3.2.12	Maître-assistant(e)	Autres cours à conférer (*)	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.13	Maître-assistant(e)	Chimie	04/10 <sup>e</sup>
06.3.2.14	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.15	Maître-assistant(e)	Droit	03/10 <sup>e</sup>
06.3.2.16	Maître-assistant(e)	Education physique	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.17	Maître-assistant(e)	Education physique	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.18	Maître-assistant(e)	Education physique	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.19	Maître-assistant(e)	Electricité, électromécanique, mécanique, énergie nucléaire	05/10 <sup>e</sup>
06.3.2.20	Maître-assistant(e)	Electricité, électromécanique, mécanique, énergie nucléaire	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.21	Maître-assistant(e)	Géographie	03/10 <sup>e</sup>
06.3.2.22	Maître-assistant(e)	Géographie	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.23	Maître-assistant(e)	Histoire	02/10 <sup>e</sup>
06.3.2.24	Maître-assistant(e)	Histoire de l'art	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.25	Maître-assistant(e)	Informatique industrielle	05/10 <sup>e</sup>
06.3.2.26	Maître-assistant(e)	Informatique de gestion	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.27	Maître-assistant(e)	Langue étrangère - allemand	08/10 <sup>e</sup>
06.3.2.28	Maître-assistant(e)	Langue étrangère - allemand	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.29	Maître-assistant(e)	Langue étrangère - anglais	05/10 <sup>e</sup>
06.3.2.30	Maître-assistant(e)	Langue étrangère - espagnol	05/10 <sup>e</sup>
06.3.2.31	Maître-assistant(e)	Langue étrangère - néerlandais	10/10 <sup>e</sup>

06.3.2.32	Maître-assistant(e)	Langue étrangère - néerlandais	01/10 <sup>e</sup>
06.3.2.33	Maître-assistant(e)	Langue étrangère - russe (*)	08/10 <sup>e</sup>
06.3.2.34	Maître-assistant(e)	Langue étrangère - langues scandinaves (*)	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.35	Maître-assistant(e)	Langue étrangère - langues scandinaves (*)	07/10 <sup>e</sup>
06.3.2.36	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.37	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.38	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.39	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.40	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.41	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.42	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.43	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.44	Maître-assistant(e)	Musique et éducation musicale	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.45	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	05/10 <sup>e</sup>
06.3.2.46	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.47	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.48	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.49	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.50	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.51	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.52	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.53	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.54	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.55	Maître-assistant(e)	Psychologie	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.56	Maître-assistant(e)	Psychologie	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.57	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	06/10 <sup>e</sup>
06.3.2.58	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	01/10 <sup>e</sup>
06.3.2.59	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.60	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.61	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.62	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	10/10 <sup>e</sup>
06.3.2.63	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	05/10 <sup>e</sup>
06.3.2.64	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	10/10 <sup>e</sup>
06.3.3.65	Chargé de cours	Construction	08/10 <sup>e</sup>
06.3.3.66	Chargé de cours	Construction	10/10 <sup>e</sup>
06.3.3.67	Chargé de cours	Langue étrangère - anglais	02/10 <sup>e</sup>
06.3.3.68	Chargé de cours	Langue étrangère - anglais	10/10 <sup>e</sup>
06.3.3.69	Chargé de cours	Langue étrangère - anglais	10/10 <sup>e</sup>

Renseignements complémentaires relatifs à certains cours à conférer :

- 06.3.1.2 : Atelier de formation professionnelle (secondaire) : langues modernes.  
06.3.1.3 : Atelier de formation professionnelle (secondaire) : français-morale.  
06.3.2.12 : Autres cours à conférer : audiovisuel.  
06.3.2.33 : Langue étrangère : langue russe : interprétation de conférences français-russe/russe-français.  
06.3.2.34 : Langue étrangère : langue danoise.  
06.3.2.35 : Langue étrangère : langue danoise : interprétation.

**4. HAUTE ECOLE « CHARLEMAGNE »  
rue des Rivageois 6  
4000 LIEGE**

<b>Emploi n°</b>	<b>Fonction</b>	<b>Cours à conférer</b>	<b>Volume de la charge</b>
06.4.2.1	Maître-assistant(e)	Agronomie (*)	03/10 <sup>e</sup>
06.4.2.2	Maître-assistant(e)	Sciences économiques(*)	01/10 <sup>e</sup>
06.4.2.3	Maître-assistant(e)	Langues étrangères : anglais - néerlandais	10/10 <sup>e</sup>
06.4.2.4	Maître-assistant(e)	Langues étrangères : anglais - allemand	05/10 <sup>e</sup>
06.4.2.5	Maître-assistant(e)	Informatique de gestion	05/10 <sup>e</sup>
06.4.2.6	Maître-assistant(e)	Français	10/10 <sup>e</sup>
06.4.2.7	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	10/10 <sup>e</sup>
06.4.2.8	Maître-assistant(e)	Education physique	05/10 <sup>e</sup>
06.4.2.9	Maître-assistant(e)	Education physique	05/10 <sup>e</sup>
06.4.2.10	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	05/10 <sup>e</sup>
06.4.2.11	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	08/10 <sup>e</sup>
06.4.2.12	Maître-assistant(e)	Psychologie	10/10 <sup>e</sup>
06.4.2.13	Maître-assistant(e)	Psychologie	03/10 <sup>e</sup>
06.4.2.14	Maître-assistant(e)	Psychologie	02/10 <sup>e</sup>
06.4.2.15	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	10/10 <sup>e</sup>
06.4.2.16	Maître-assistant(e)	Français	05/10 <sup>e</sup>
06.4.2.17	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	02/10 <sup>e</sup>
06.4.2.18	Maître-assistant(e)	Biologie	02/10 <sup>e</sup>
06.4.2.19	Maître-assistant(e)	Construction(*)	01/10 <sup>e</sup>
06.4.2.20	Maître-assistant(e)	Construction(*)	01/10 <sup>e</sup>
06.4.2.21	Maître-assistant(e)	Géographie(*)	01/10 <sup>e</sup>
06.4.1.22	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle (secondaire) (*)	01/10 <sup>e</sup>
06.4.1.23	Maître de formation pratique	Bureautique	02/10 <sup>e</sup>

Renseignements complémentaires relatifs à certains cours à conférer :

- 06.4.2.1 : Zootechnie, y compris pathologie animale.  
06.4.2.2 : Logistique industrielle - bonne intégration et spécialisation dans les milieux du transport et de la logistique - expérience utile requise.  
06.4.2.19 : Biens immobiliers - Technologie du bâtiment.  
06.4.2.20 : Aspects juridiques de l'aménagement du territoire – Urbanisme.  
06.4.2.21 : Géographie des transports.  
06.4.1.22 : Atelier de formation professionnelle : Section normale secondaire (histoire – sciences sociales).

**5. HAUTE ECOLE « ROBERT SCHUMAN »**  
**avenue de Luxembourg 101**  
**6700 ARLON**

<b>Emploi n°</b>	<b>Fonction</b>	<b>Cours à conférer</b>	<b>Volume de la charge</b>
06.5.2.1	Maître-assistant(e)	Droit	10/10 <sup>e</sup>
06.5.1.2	Maître de formation pratique	Autre cours à conférer (*)	10/10 <sup>e</sup>
06.5.2.3	Maître-assistant(e)	Education physique (*)	05/10 <sup>e</sup>
06.5.2.4	Maître-assistant(e)	Histoire de l'art	05/10 <sup>e</sup>
06.5.2.5	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : anglais	10/10 <sup>e</sup>
06.5.2.6	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	06/10 <sup>e</sup>
06.5.2.7	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10 <sup>e</sup>
06.5.2.8	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10 <sup>e</sup>
06.5.2.9	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	05/10 <sup>e</sup>
06.5.2.10	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	01/10 <sup>e</sup>
06.5.2.11	Maître-assistant(e)	Géographie	10/10 <sup>e</sup>
06.5.1.12	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle (primaire)	02/10 <sup>e</sup>
06.5.1.13	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle (primaire)	02/10 <sup>e</sup>
06.5.1.14	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle (secondaire) (*)	02/10 <sup>e</sup>
06.5.1.15	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle (secondaire) (*)	02/10 <sup>e</sup>
06.5.1.16	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle (secondaire) (*)	02/10 <sup>e</sup>
06.5.1.17	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle (secondaire) (*)	02/10 <sup>e</sup>
06.5.1.18	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle (secondaire) (*)	02/10 <sup>e</sup>
06.5.2.19	Maître-assistant(e)	Sciences biomédicales	01/10 <sup>e</sup>
06.5.1.20	Maître de formation pratique	Soins infirmiers	10/10 <sup>e</sup>
06.5.1.21	Maître de formation pratique	Soins infirmiers	10/10 <sup>e</sup>
06.5.1.22	Maître de formation pratique	Soins infirmiers	10/10 <sup>e</sup>
06.5.1.23	Maître de formation pratique	Soins infirmiers	05/10 <sup>e</sup>
06.5.1.24	Maître de formation pratique	Kinésithérapie	03/10 <sup>e</sup>
06.5.2.25	Maître-assistant(e)	Communication	10/10 <sup>e</sup>
06.5.2.26	Maître-assistant(e)	Informatique de gestion	10/10 <sup>e</sup>
06.5.2.27	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	05/10 <sup>e</sup>
06.5.2.28	Maître-assistant(e)	Chimie	07/10 <sup>e</sup>
06.5.2.29	Maître-assistant(e)	Chimie	10/10 <sup>e</sup>
06.5.2.30	Maître-assistant(e)	Electricité,électromécanique, mécanique, énergie nucléaire	10/10 <sup>e</sup>
06.5.2.31	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : allemand	02/10 <sup>e</sup>

Renseignements complémentaires relatifs à certains cours à conférer :

- 06.5.1.2 : Travaux dirigés en comptabilité
- 06.5.2.3 : Education physique - filles.
- 06.5.1.14 : Atelier de formation professionnelle (secondaire) : français-morale.
- 06.5.1.15 : Atelier de formation professionnelle (secondaire) : langues modernes.
- 06.5.1.16 : Atelier de formation professionnelle (secondaire) : mathématiques.
- 06.5.1.17 : Atelier de formation professionnelle (secondaire) : sciences économiques.
- 06.5.1.18 : Atelier de formation professionnelle (secondaire) : sciences humaines.

**6. HAUTE ECOLE « ALBERT JACQUARD »**  
 **rue des Dames Blanches 3B**  
 **5000 NAMUR**

<b>Emploi n°</b>	<b>Fonction</b>	<b>Cours à conférer</b>	<b>Volume de la charge</b>
06.6.2.1	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10 <sup>e</sup>
06.6.2.2	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10 <sup>e</sup>
06.6.2.3	Maître-assistant(e)	Musique et éducation musicale	10/10 <sup>e</sup>
06.6.2.4	Maître-assistant(e)	Industries graphiques et infographie	2/10 <sup>e</sup>
06.6.1.5	Maître de formation pratique	Industries graphiques et infographie	10/10 <sup>e</sup>
06.6.2.6	Maître-assistant(e)	Industries graphiques et infographie	7/10 <sup>e</sup>
06.6.2.7	Maître-assistant(e)	Histoire de l'art	6/10 <sup>e</sup>
06.6.1.8	Maître de formation pratique	Industries graphiques et infographie	3/10 <sup>e</sup>
06.6.2.9	Maître-assistant(e)	Histoire de l'art	1/10 <sup>e</sup>
06.6.1.10	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle (secondaire) (*)	2/10 <sup>e</sup>
06.6.1.11	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle (secondaire) (*)	2/10 <sup>e</sup>
06.6.2.12	Maître-assistant(e)	Physique	7/10 <sup>e</sup>
06.6.1.13	Maître de formation pratique	Industries graphiques et infographie	8/10 <sup>e</sup>
06.6.1.14	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle (primaire) (*)	2/10 <sup>e</sup>
06.6.2.15	Maître-assistant(e)	Communication	1/10 <sup>e</sup>
06.6.2.16	Maître-assistant(e)	Construction	1/10 <sup>e</sup>
06.6.2.17	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	1/10 <sup>e</sup>
06.6.2.18	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	3/10 <sup>e</sup>
06.6.2.19	Maître-assistant(e)	Droit	5/10 <sup>e</sup>
06.6.2.20	Maître-assistant(e)	Géographie	5/10 <sup>e</sup>
06.6.2.21	Maître-assistant(e)	Histoire de l'art	4/10 <sup>e</sup>
06.6.2.22	Maître-assistant(e)	Industries graphiques et infographie	4/10 <sup>e</sup>
06.6.1.23	Maître de formation pratique	Industries graphiques et infographie	6/10 <sup>e</sup>
06.6.1.24	Maître de formation pratique	Industries graphiques et infographie	6/10 <sup>e</sup>
06.6.1.25	Maître de formation pratique	Industries graphiques et infographie	6/10 <sup>e</sup>
06.6.2.26	Maître-assistant(e)	Industries graphiques et infographie	10/10 <sup>e</sup>
06.6.1.27	Maître de formation pratique	Industries graphiques et infographie	6/10 <sup>e</sup>
06.6.1.28	Maître de formation pratique	Industries graphiques et infographie	10/10 <sup>e</sup>
06.6.2.29	Maître-assistant(e)	Industries graphiques et infographie	5/10 <sup>e</sup>
06.6.1.30	Maître de formation pratique	Industries graphiques et infographie	10/10 <sup>e</sup>
06.6.2.31	Maître-assistant(e)	Industries graphiques et infographie	2/10 <sup>e</sup>
06.6.1.32	Maître de formation pratique	Informatique	3/10 <sup>e</sup>

06.6.2.33	Maître-assistant(e)	Informatique	2/10 <sup>e</sup>
06.6.2.34	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : anglais	2/10 <sup>e</sup>
06.6.2.35	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : anglais	2/10 <sup>e</sup>
06.6.2.36	Maître-assistant(e)	Langue française	5/10 <sup>e</sup>
06.6.2.37	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10 <sup>e</sup>
06.6.2.38	Maître-assistant(e)	Langue française	5/10 <sup>e</sup>
06.6.2.39	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	5/10 <sup>e</sup>
06.6.2.40	Maître-assistant(e)	Musique et éducation musicale	5/10 <sup>e</sup>
06.6.2.41	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10 <sup>e</sup>
06.6.2.42	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	10/10 <sup>e</sup>
06.6.2.43	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	1/10 <sup>e</sup>
06.6.2.44	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	7/10 <sup>e</sup>

Renseignements complémentaires relatifs à certains cours d'atelier de formation professionnelle à conférer :

06.6.1.10 : Section normale technique moyenne : sous-section « habillement »

06.6.1.11 : Section normale secondaire : sous-section « arts plastiques »

06.6.1.14 : Section préscolaire

## FORME DE LA CANDIDATURE :

La demande sera rédigée sur feuille de format A4 d'après le modèle approprié reproduit ci-après :

**MOD DCA :** demande de changement d'affectation;

**MOD DCF :** demande de changement de fonction;

**MOD DM :** demande de mutation;

**MOD DEC :** demande d'extension de charge;

**Les modèles « D. » sont réservés aux seuls membres du personnel nommés à titre définitif.**

**MOD TDIEC :** demande d'extension de charge d'un membre du personnel désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée;

**Le modèle ci-avant est réservé aux seuls membres du personnel désignés à titre temporaire pour une durée indéterminée.**

**MOD CTDI :** demande de désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée (reconduction d'une désignation à durée déterminée effectuée pour l'année académique 2005-2006 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge du 24-03-2005 ou d'une désignation à durée déterminée effectuée pour l'année académique 2004-2005 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge du 24.03.2004, reconduite à durée déterminée pour l'année académique 2005-2006);  
(Les candidats désignés au cours de l'année académique 2005-2006 en vertu de l'article 25 du décret du 24 juillet 1997 ne sont pas concernés.)

**Le modèle ci-avant est réservé aux seuls membres du personnel désignés à titre temporaire pour une durée déterminée dans un emploi qui a déjà fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi au Moniteur belge (24.03.2004 ou 24.03.2005).**

**MOD CTDD :** demande de désignation à titre temporaire pour une durée déterminée.

**La demande mentionnera :**

- l'emploi vacant sollicité repris au tableau ci-avant (Haute Ecole, fonction, cours à conférer, volume de la charge)
- l'identité du candidat
- ses titres et son expérience utile
- la liste de ses publications scientifiques
- le relevé de ses diverses expériences professionnelles (les justifications éventuelles seront annexées).

La demande sera établie en DOUBLE EXEMPLAIRE.

Si le candidat sollicite plusieurs emplois vacants, il établira **une demande séparée**, en double exemplaire, **pour chaque emploi**.

A chaque exemplaire de la demande, le candidat joindra l'Annexe 1, un état de services (Annexe 2) et l'Annexe 7. Ce dernier reprendra le détail des prestations effectuées uniquement dans l'enseignement des Communautés française et germanophone.

(Les annexes 3 et 4 ne concernent que les candidats à la fonction de Maître de formation pratique dont l'expérience utile n'a pas encore été reconnue.)

(L'annexe 5 ne concerne que les candidats aux emplois de Maître-assistant(e) - Gestion administrative et juridique et Maître-assistant(e) - Gestion financière et comptable dont l'expérience utile n'a pas encore été reconnue.)

\* \* \*

UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS A UNE DESIGNATION A TITRE TEMPORAIRE (MOD. CTDI et CTDD) :

**Conditions requises :**

Nul ne peut être désigné à titre temporaire, s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être Belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, sauf dérogation accordée par le Gouvernement;
- 2° jouir des droits civils et politiques;
- 3° être porteur d'un des titres requis visés au décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;

**Conditions particulières pour certaines fonctions (voir aussi ci-après : « documents à annexer » b, c et d)**

- Les candidats à une désignation à titre temporaire à la fonction de maître de formation pratique doivent en outre justifier une expérience utile reconnue du métier d'au moins deux ans. Pour les membres du personnel qui étaient déjà en fonction dans une Haute Ecole avant le 1<sup>er</sup> février 1999, un an d'expérience utile est exigé. Pour les candidats à la fonction de maître de formation pratique pour les cours de bureautique, de coupe et couture ou d'économie domestique, ayant déjà fonctionné dans ces cours dans les Hautes Ecoles avant le 1<sup>er</sup> février 1999, aucune expérience utile n'est exigée.
- Les candidats à une désignation à titre temporaire à la fonction de maître de formation pratique – ateliers de formation professionnelle – dans un emploi vacant à mi-temps au maximum dans les sections normales préscolaire, primaire, secondaire et technique moyenne de la catégorie pédagogique doivent également remplir la condition d'expérience utile visée ci-avant et en outre, être en fonction, selon le cas, comme instituteur préscolaire, instituteur primaire ou régent, nommé ou engagé à titre définitif, dans un établissement d'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française. Pour pouvoir exercer les prestations pour lesquelles ils auraient été désignés dans le cadre des Ateliers de formation professionnelle, les membres du personnel n'appartenant pas au réseau de la Communauté française doivent avoir obtenu l'accord préalable de leur Pouvoir Organisateur exprimé par le biais d'une demande de « congé pour exercer une autre fonction ou une fonction mieux rémunérée ».
- Les candidats à une désignation à titre temporaire dans les emplois vacants de Maître-assistant(e) - Gestion administrative et juridique et Maître-assistant(e) - Gestion financière et comptable doivent bénéficier d'une expérience utile de deux ans au moins constituée par des services accomplis dans une profession exercée dans les secteurs public ou privé. Le Gouvernement décide si l'expérience utile contribue à assurer la formation requise pour la fonction à conférer.

4° [...]

5° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;

6° être de conduite irréprochable;

7° avoir satisfait aux lois sur la milice.

**Documents à annexer** : (par les candidats à une désignation à titre temporaire)

- a) une copie du(des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis;
- b) pour les candidats à la fonction de maître de formation pratique (y compris les candidats à la fonction de maître de formation pratique - ateliers de formation professionnelle) : une attestation prouvant une expérience utile du métier d'au moins deux ans ou d'un an, s'ils étaient en fonction dans une Haute Ecole avant le 1<sup>er</sup> février 1999. Cette expérience utile doit être reconnue par le Gouvernement comme ayant un rapport avec les cours à conférer (joindre copie de la notification de la décision).

*A défaut, les candidats à la fonction de maître de formation pratique (y compris : ateliers de formation professionnelle) qui possèdent l'un des titres repris à l'annexe 1 du décret du 8 février 1999, précité, mais dont l'expérience utile n'a pas encore été reconnue, sont invités à introduire, sans attendre une désignation éventuelle, une demande de reconnaissance au titre d'expérience utile des services accomplis soit dans le secteur public ou privé, soit dans un métier ou une profession.*

*Cette demande sera formulée au moyen des documents figurant à l'arrêté du Gouvernement du 23 juin 1999 pris en application de l'article 8 du décret du 8 février 1999 et de la circulaire du 3 février 2000 adressée aux Hautes Ecoles et reproduits en annexes 3 et 4 du présent appel.*

*La demande de reconnaissance de l'expérience utile sera introduite, par lettre recommandée à la Poste adressée à*

***M. Bernard GORET, Président de la Commission de reconnaissance d'expérience utile  
Administration générale des Personnels de l'Enseignement  
Bureau 3<sup>E</sup> 302 - Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles.***

*Elle sera formulée au moyen des formulaires reproduites en annexe 3 et/ou 4 et sera accompagnée d'une copie de la candidature (MOD CTDD ou CTDI, selon le cas ainsi que de l'annexe 1 et de l'annexe 2 (état des services)) et doit comporter tous les éléments permettant à la Commission d'émettre un avis en toute connaissance de cause ainsi que toutes les pièces de nature à contrôler ces éléments.*

Une copie du(des) formulaire(s) (annexe(s) 3 et/ou 4) devra également être jointe à la candidature.

**LES CANDIDATS A LA FONCTION DE MAÎTRE DE FORMATION PRATIQUE DOIVENT DES LORS, D'UNE PART, JOINDRE LES FORMULAIRES RELATIFS A LA RECONNAISSANCE DE LEUR EXPERIENCE UTILE, DONT QUESTION CI-AVANT, EN ANNEXE DE LEUR CANDIDATURE ET, D'AUTRE PART, LES ENVOYER AU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE RECONNAISSANCE D'EXPERIENCE UTILE.**

Ce point ne concerne pas les candidats pour les cours de bureautique, de coupe et couture ou d'économie domestique ayant déjà fonctionné dans ces cours dans les Hautes Ecoles avant le 1<sup>er</sup> février 1999;

- c) Les candidats à une désignation à titre temporaire à la fonction de Maître de formation pratique – ateliers de formation professionnelle – dans un emploi vacant à mi-temps au maximum doivent en outre joindre une copie certifiée conforme à l’original de l’arrêté de nomination ou d’engagement à titre définitif comme instituteur préscolaire, instituteur primaire ou régent, selon le cas, dans l’enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.
- d) pour les candidats aux emplois de Maître-assistant(e) - Gestion administrative et juridique et Maître-assistant(e) - Gestion financière et comptable, une attestation prouvant une expérience utile de deux ans au moins constituée par des services accomplis dans une profession exercée dans les secteurs public ou privé. Cette expérience utile doit être reconnue par le Gouvernement (joindre copie de la notification de la décision).

*A défaut, les candidats qui possèdent l’un des titres requis pour les fonctions susvisées, mais dont l’expérience utile n’a pas encore été reconnue, sont invités à introduire, sans attendre une désignation éventuelle, une demande de reconnaissance au titre d’expérience utile des services accomplis dans le secteur public ou privé au moyen du formulaire figurant en annexe 5 du présent appel.*

*La demande sera introduite, par lettre recommandée à la poste adressée à Monsieur B. GORET, président de la Commission de reconnaissance d’expérience utile à l’adresse figurant au point b) ci-dessus. Elle sera accompagnée d’une copie de la candidature (MOD CTDD ou CTDI selon le cas), ainsi que l’annexe 1 et de l’annexe 2 (état des services) et doit comporter tous les éléments permettant à la Commission d’émettre un avis en toute connaissance de cause ainsi que toutes les pièces de nature à contrôler ces éléments.*

Une copie du formulaire annexe 5 devra également être jointe à la candidature.

#### **Remarques :**

L’attention des candidats est attirée sur le fait que les documents susvisés sont réclamés en vue de contrôler s’ils remplissent les conditions prescrites.

#### **INTRODUCTION DES CANDIDATURES :**

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

**Ministère de la Communauté française  
Direction générale des personnels de l’enseignement  
de la Communauté française  
Direction de la carrière des personnels  
Boulevard Léopold II, 44 (3<sup>ème</sup> étage) - bureau 3E312  
1080 BRUXELLES.**

**au plus tard le 24 avril 2006**(la date de la poste faisant foi).

**Les candidatures doivent être introduites par une lettre recommandée à la poste et dans la forme et le délai fixés par le présent appel.**

**Les personnes intéressées devront en outre envoyer, par lettre recommandée à la poste, ou déposer auprès de la Haute Ecole concernée, contre accusé de réception, l'annexe 6.**

Les candidats qui sollicitent des emplois vacants dans plusieurs Hautes Ecoles joindront un exemplaire des documents demandés pour chaque Haute Ecole sollicitée.

Les candidatures seront envoyées par Haute Ecole sollicitée dans une même enveloppe sur laquelle figurera, dans le coin supérieur gauche, la dénomination de celle-ci.

Les documents annexés accompagneront la demande pour l'emploi comportant le plus petit numéro d'ordre.

Si un envoi recommandé contient des demandes pour plusieurs Hautes Ecoles, elles seront glissées dans des enveloppes séparées comme dit ci-avant, avec indication sur chacune d'elles (dans le coin supérieur gauche) de l'identité du candidat et de la dénomination de la Haute Ecole. Il conviendra aussi d'y mentionner la date de l'envoi recommandé, le lieu de dépôt et le numéro de la Haute Ecole sollicitée figurant en premier lieu au présent appel.

**MOD DCA**

**MODELE DE DEMANDE D'ACCESSION A UN EMPLOI VACANT D'UNE FONCTION  
DE RANG 1 PAR CHANGEMENT D'AFFECTATION  
(ANNEE ACADEMIQUE 2006-2007)**

RESERVE AUX MEMBRES DU PERSONNEL EN DISPONIBILITE PAR DEFAUT D'EMPLOI  
DANS UNE HAUTE ECOLE  
(à établir en double exemplaire)

HAUTE ECOLE sollicitée : .....
--------------------------------

<b>EMPLOI VACANT SOLLICITE N° :</b>		(indiquer le numéro de l'emploi figurant à la liste)
<u>Fonction</u>	<u>Cours à conférer</u>	<u>Volume de la charge</u>

**IDENTITE DU CANDIDAT :**

NOM ..... Epouse de ..... Sexe .....

PRENOM ..... Date de naissance ..... Nationalité .....

ADRESSE : RUE ..... N° ..... BP .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : .....

**TITRES :**

Dénomination	Spécialité	Date de délivrance	Etablissement

Fonction à laquelle vous êtes nommé (indiquer la spécialité) : .....

Date de la nomination : .....

Haute Ecole où vous étiez affecté à titre définitif lors de votre mise en disponibilité par défaut d'emploi :

- fonction y exercée : .....

- cours enseignés : .....

- volume de la charge : .....

- date de mise en disponibilité par défaut d'emploi : .....

**ATTENTION : INTRODUIRE UNE DEMANDE SEPARÉE POUR CHAQUE EMPLOI VACANT SOLLICITE**

SUITE : ANNEXE 1

**MOD DCF**

**MODELE DE DEMANDE D'ACCESSION A UN EMPLOI VACANT D'UNE FONCTION  
DE RANG 1 PAR CHANGEMENT DE FONCTION\*  
(ANNEE ACADEMIQUE 2006-2007)**

(\*DE MAITRE ASSISTANT A CHARGE DE COURS OU INVERSEMENT,  
SUR BASE VOLONTAIRE)  
(à établir en double exemplaire)

HAUTE ECOLE sollicitée : .....
--------------------------------

<b>EMPLOI VACANT SOLLICITE N° :</b>		(indiquer le numéro de l'emploi figurant à la liste)
<u>Fonction</u>	<u>Cours à conférer</u>	<u>Volume de la charge</u>

<b><u>IDENTITE DU CANDIDAT :</u></b>  NOM ..... Epouse de ..... Sexe ..... PRENOM ..... Date de naissance ..... Nationalité ..... ADRESSE : RUE ..... N° ..... BP ..... N° POSTAL : ..... LOCALITE : ..... TELEPHONE : .....
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b><u>TITRES :</u></b> Dénomination	Spécialité	Date de délivrance	Etablissement

Fonction à laquelle vous êtes nommé (indiquer la spécialité) : .....

Date de la nomination : .....

Haute Ecole où vous êtes affecté à titre définitif : .....

- fonction y exercée : .....
- cours enseignés : .....
- volume de la charge : .....

**ATTENTION : INTRODUIRE UNE DEMANDE SEPARÉE POUR CHAQUE EMPLOI VACANT SOLLICITE**

SUITE : ANNEXE 1

## MOD DM

### MODELE DE DEMANDE D'ACCESSION A UN EMPLOI VACANT D'UNE FONCTION DE RANG 1 PAR MUTATION (ANNEE ACADEMIQUE 2006-2007)

(TRANSFERT, DANS LA MEME FONCTION, VERS UNE AUTRE HAUTE ECOLE)  
(à établir en double exemplaire)

HAUTE ECOLE sollicitée : .....

EMPLOI VACANT SOLLICITE N° :		(indiquer le numéro de l'emploi figurant à la liste)
<u>Fonction</u>	<u>Cours à conférer</u>	<u>Volume de la charge</u>

#### IDENTITE DU CANDIDAT :

NOM ..... Epouse de ..... Sexe .....  
PRENOM ..... Date de naissance ..... Nationalité .....  
ADRESSE : RUE ..... N° ..... BP .....  
N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....  
TELEPHONE : .....

#### TITRES :

Dénomination	Spécialité	Date de délivrance	Etablissement

Fonction à laquelle vous êtes nommé (indiquer la spécialité) : .....  
.....

Date de la nomination : .....

Haute Ecole où vous êtes affecté à titre définitif : .....

- fonction y exercée : .....
- cours enseignés : .....
- volume de la charge : .....

**ATTENTION : INTRODUIRE UNE DEMANDE SEPARÉE POUR CHAQUE EMPLOI  
VACANT SOLLICITE**

SUITE : ANNEXE 1

## MOD DEC

MODELE DE DEMANDE D'ACCESSION A UN EMPLOI VACANT D'UNE FONCTION  
DE RANG 1 **PAR EXTENSION DE CHARGE**  
(ANNEE ACADEMIQUE 2006-2007)

(POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL NOMMES A TITRE DEFINITIF QUI N'ONT PAS UNE  
CHARGE COMPLETE)  
(à établir en double exemplaire)

HAUTE ECOLE sollicitée : .....

EMPLOI VACANT SOLLICITE N° :		(indiquer le numéro de l'emploi figurant à la liste)
<u>Fonction</u>	<u>Cours à conférer</u>	<u>Volume de la charge</u>

### IDENTITE DU CANDIDAT :

NOM ..... Epouse de ..... Sexe .....  
PRENOM ..... Date de naissance ..... Nationalité .....  
ADRESSE : RUE ..... N° ..... BP .....  
N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....  
TELEPHONE : .....

### TITRES :

Dénomination	Spécialité	Date de délivrance	Etablissement

Fonction à laquelle vous êtes nommé (indiquer la spécialité) : .....  
.....

Date de la nomination : .....

Haute Ecole où vous êtes affecté à titre définitif : .....

- fonction y exercée : .....

- cours enseignés : .....

- volume de la charge actuelle : .....

(pour laquelle vous êtes rémunérée, prestée en tant que définitif dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer)

**ATTENTION : INTRODUIRE UNE DEMANDE SEPARÉE POUR CHAQUE EMPLOI VACANT SOLLICITE**

SUITE : ANNEXE 1

## MOD TDIEC

### MODELE DE DEMANDE D'ACCESSION A UN EMPLOI VACANT D'UNE FONCTION DE RANG 1 PAR EXTENSION DE CHARGE (ANNEE ACADEMIQUE 2006-2007)

(POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL DESIGNES A TITRE TEMPORAIRE  
POUR UNE DUREE INDETERMINEE QUI N'ONT PAS UNE CHARGE COMPLETE)  
(à établir en double exemplaire)

HAUTE ECOLE sollicitée : .....

EMPLOI VACANT SOLLICITE N° :		(indiquer le numéro de l'emploi figurant à la liste)
<u>Fonction</u>	<u>Cours à conférer</u>	<u>Volume de la charge</u>

#### IDENTITE DU CANDIDAT :

NOM ..... Epouse de ..... Sexe .....

PRENOM ..... Date de naissance ..... Nationalité .....

ADRESSE : RUE ..... N° ..... BP .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : .....

#### TITRES :

Dénomination	Spécialité	Date de délivrance	Etablissement

Fonction à laquelle vous êtes désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée (indiquer la spécialité) :

.....  
.....

Date de la désignation : .....

Haute Ecole où vous êtes affecté à titre temporaire pour une durée indéterminée :

.....  
- fonction y exercée : .....

- cours enseignés : .....

- volume de la charge actuelle : .....

(pour laquelle vous êtes rémunéré, prestée en tant que temporaire désigné pour une durée indéterminée dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer)

**ATTENTION : INTRODUIRE UNE DEMANDE SEPARÉE POUR CHAQUE EMPLOI VACANT SOLLICITE**

SUITE : ANNEXE 1

## MOD CTDI

### MODELE DE DEMANDE DE DESIGNATION A TITRE TEMPORAIRE **POUR UNE DUREE INDETERMINEE** DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE FONCTION DE RANG 1 (ANNEE ACADEMIQUE 2006-2007)

RESERVE AUX MEMBRES DU PERSONNEL, DESIGNES POUR UNE DUREE DETERMINEE POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2005-2006 DANS UN EMPLOI QUI A FAIT L'OBJET D'UNE DECLARATION DE VACANCE D'EMPLOI AU MONITEUR BELGE DU 24.03.2005 ET AUX MEMBRES DU PERSONNEL, DESIGNES POUR UNE DUREE DETERMINEE POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2004-2005 DANS UN EMPLOI QUI A FAIT L'OBJET D'UNE DECLARATION DE VACANCE D'EMPLOI AU MONITEUR BELGE DU 24.03.2004, DONT LA DESIGNATION A ETE RECONDUITE A DUREE DETERMINEE POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2005-2006  
(à établir en double exemplaire)

HAUTE ECOLE sollicitée : .....

EMPLOI VACANT SOLLICITE N° :		(indiquer le numéro de l'emploi figurant à la liste)
<u>Fonction</u>	<u>Cours à conférer</u>	<u>Volume de la charge</u>

#### IDENTITE DU CANDIDAT :

NOM ..... Epouse de ..... Sexe .....  
PRENOM ..... Date de naissance ..... Nationalité .....  
ADRESSE : RUE ..... N° ..... BP .....  
N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....  
TELEPHONE : .....

#### TITRES :

Dénomination	Spécialité	Date de délivrance	Etablissement

Vous avez été désigné pour une durée déterminée dans un emploi vacant :

Haute Ecole : .....

Date de la désignation : .....

Numéro de l'emploi vacant : .....

(pour l'année académique 2005-2006 - Appel aux candidats du 24.03.2005 -

pour l'année académique 2004-2005 - Appel aux candidats du 24.03.2004).

- fonction : .....

- cours enseignés : .....

- volume de la charge : .....

#### CASE RESERVEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rapport sur la manière dont le membre du personnel s'est acquitté de sa tâche a été établi le : .....

Mention attribuée : .....

**ATTENTION : INTRODUIRE UNE DEMANDE SEPARÉE POUR CHAQUE EMPLOI VACANT SOLLICITE**

SUITE : ANNEXE 1

## MOD CTDD

MODELE DE DEMANDE DE DESIGNATION A TITRE TEMPORAIRE **POUR UNE DUREE DETERMINEE** DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE FONCTION DE RANG 1  
(ANNEE ACADEMIQUE 2006-2007)

(à établir en double exemplaire)

HAUTE ECOLE sollicitée : .....

EMPLOI VACANT SOLLICITE N° :		(indiquer le numéro de l'emploi figurant à la liste)
<u>Fonction</u>	<u>Cours à conférer</u>	<u>Volume de la charge</u>

### IDENTITE DU CANDIDAT :

**NOM** ..... Epouse de ..... Sexe .....  
**PRENOM** ..... Date de naissance ..... Nationalité .....  
**ADRESSE : RUE** ..... **N°** ..... **BP** .....  
**N° POSTAL** : ..... **LOCALITE** : .....  
**TELEPHONE** : .....

### TITRES :

Dénomination	Spécialité	Date de délivrance	Etablissement

Etablissement(s) d'enseignement où vous êtes affecté actuellement : .....

(indiquez si vous êtes temporaire (T, TDD, TDI) ou définitif (D), la fonction, les cours enseignés et le nombre d'heures ou le volume de la charge)

ATTENTION : Les candidats à la fonction de maître de formation pratique – ateliers de formation professionnelle – doivent être nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement fondamental ou secondaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

ATTENTION : INTRODUIRE UNE DEMANDE SEPARÉE POUR CHAQUE EMPLOI VACANT SOLLICITE

SUITE : ANNEXE 1

ANNEXE 1

**1. Liste des publications scientifiques :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

(en cas d'absence, indiquez NEANT)

**2. Relevé de vos diverses expériences professionnelles (\*) :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

(\*) Justifications annexées : OUI/NON (en cas d'absence, indiquez NEANT)

**3. Si vous êtes nommé à titre définitif dans l'enseignement secondaire organisé par la Communauté française, veuillez compléter la case ci-après:**

date de la nomination : .....
Fonction exacte : .....
Etablissement d'enseignement où vous êtes affecté actuellement : .....
.....
.....

**4. Si vous avez introduit une ou plusieurs autres demandes pour la Haute Ecole visée par la présente demande, veuillez indiquer ci-après l'(es) autre(s) emploi(s) vacant(s) sollicité(s):**

<u>Numéro</u>	<u>Fonction</u>	<u>Cours à conférer</u>	<u>Volume de la charge</u>

**5. Avez-vous postulé des emplois vacants au sein d'autres Hautes Ecoles de la Communauté française : OUI/NON**  
si OUI, lesquelles ? (indiquez la dénomination et les numéros des emplois vacants sollicités)

<u>HAUTE ECOLE</u>	<u>NUMERO</u>
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

DATE : ..... SIGNATURE : .....

### ANNEXE 3

Ministère de la Communauté française

Reconnaissance d'expérience utile (article 8 du décret du 8 février 1999)

#### HAUTES ECOLES

ne concerne que les candidats aux emplois de Maître de formation pratique  
(y compris les emplois de maître de formation pratique – ateliers de formation professionnelle)  
**Attestation de services prestés soit dans un service ou un établissement public ou privé, soit  
dans un métier ou une profession, délivrée par l'employeur.**

Le soussigné (nom, prénom) .....  
Grade .....  
à l'établissement (dénomination et adresse du siège du service, de la société, de l'institution, etc) .....  
numéro d'affiliation à l'O.N.S.S. : .....  
agissant soit comme employeur, soit au nom ou avec l'autorisation de celui-ci, certifie que  
M .....  
(nom, prénom de la personne qui sollicite l'attestation)  
né à : ....., le .....  
affilié à la caisse de pension (dénomination, adresse) .....  
.....  
sous le n° ..... (preste) (a presté) sans interruption des services, en qualité de (grade  
ou fonction) .....  
du ..... au ..... (date)  
dans le(s) département(s) .....  
et qu'à ce(s) titre(s), il (donne) (a donné) entière satisfaction.

Le soussigné certifie sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

(signature)

A ....., le .....  
(éventuellement, sceau de l'employeur).

Pour légalisation de la signature (1)

---

(1) Par le fonctionnaire délégué de la commune (sans quoi l'attestation ne pourra être prise en considération).

(pour les services prestés dans l'enseignement par les candidats aux emplois de maître de formation pratique - ateliers de formation professionnelle, le document peut être signé par le chef d'établissement)

## ANNEXE 4

Ministère de la Communauté française

Reconnaissance d'expérience utile (article 8 du décret du 8 février 1999)

(HAUTES ECOLES)

ne concerne que les candidats aux emplois de Maître de formation pratique)

### **Déclaration de services prestés par le soussigné dans une entreprise familiale ou d'activités exercées pour son propre compte**

Le soussigné (nom, prénom) .....

né à ....., le .....

déclare (avoir exercé/exercer) le métier de .....

dans l'entreprise familiale, comme artiste artisan indépendant, du (date) : .....

au (date) .....

à l'adresse suivante : .....

(éventuellement avec immatriculation au registre de commerce de .....

sous le n° .....).

ou déclare pouvoir apporter la preuve d'une pratique artistique dans le domaine de :

.....

Comme preuve de son allégation, il fournit les documents suivants :

(1) .....

.....

.....

Fait à ....., le .....

(signature)

---

(1) Exemples :

Certificat d'inscription au registre du commerce, attestation de l'autorité communale, du contrôleur des contributions, précisant les dates de début et de cessation des activités.

## ANNEXE 5

Ministère de la Communauté française

Reconnaissance d'expérience utile (article 8 du décret du 8 février 1999)

(HAUTES ECOLES)

ne concerne que les candidats aux emplois de Maître-assistant(e) - Gestion administrative et juridique et Maître-assistant(e) - Gestion financière et comptable

**Attestation de services prestés soit dans un service ou un établissement public ou privé, soit dans un métier ou une profession, délivrée par l'employeur.**

Le soussigné (nom, prénom) .....

Grade .....

à l'établissement (dénomination et adresse du siège du service, de la société, de l'institution, etc) .....

numéro d'affiliation à l'O.N.S.S. : .....

agissant soit comme employeur, soit au nom ou avec l'autorisation de celui-ci, certifie que M .....

(nom, prénom de la personne qui sollicite l'attestation)

né à : ....., le .....

affilié à la caisse de pension (dénomination, adresse) .....

.....

sous le n° ..... (preste) (a presté) sans interruption des services, en qualité de (grade ou fonction) .....

du ..... au ..... (date)

dans le(s) département(s) .....

et qu'à ce(s) titre(s), il (donne) (a donné) entière satisfaction.

Le soussigné certifie sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

(signature)

A ....., le .....

(éventuellement, sceau de l'employeur).

Pour légalisation de la signature (1)

---

(2) Par le fonctionnaire délégué de la commune (sans quoi l'attestation ne pourra être prise en considération).

## ANNEXE 6

(à envoyer par lettre recommandée ou déposer auprès de la Haute Ecole contre accusé de réception, pour chaque emploi sollicité)

### HAUTE ECOLE SOLLICITEE

EMPLOI VACANT SOLLICITE N° :		(indiquer le numéro de l'emploi figurant à la liste)
<b>Fonction</b>	<b>Cours à conférer</b>	<b>Volume de la charge</b>
Modèle de la candidature introduite : DCA/DCF/DM/DEC/TDIEC/CTDI/CTDD (barrer les mentions inutiles)		

### IDENTITE DU CANDIDAT

<b>NOM</b> .....	Epouse de .....	Sexe .....
<b>PRENOM</b> .....	Date de naissance .....	Nationalité .....

<b>ADRESSE :</b>	<b>RUE</b> .....	<b>N°</b> .....	<b>BP</b> .....
	<b>N° POSTAL :</b> .....	<b>LOCALITE :</b> .....	
	<b>TELEPHONE :</b> .....		

### TITRE(S)

Dénomination	Spécialité	Date de délivrance	Etablissement

Eventuellement :

Fonction à laquelle vous êtes nommé : .....
Date de la nomination : .....
Etablissement où vous êtes affecté à titre définitif : .....
- fonction y exercée : .....
- cours enseignés : .....
- volume de la charge actuelle : .....

Certifié conforme et sincère.

A ....., le .....

(signature)

## ANNEXE 7

(à envoyer par lettre recommandée avec la candidature auprès du Ministère de la  
Communauté française pour chaque emploi sollicité)

### DECLARATION FINALE

En signant ce formulaire de candidature, vous avez pris connaissance des conditions de recrutement et acceptez que, dans le cas d'une désignation, celle-ci ne soit valide qu'une fois que tous les documents nécessaires à la vérification des conditions de désignation nous soient parvenus et aient été vérifiés par nos services.

Vous avez pris connaissance du fait que les candidatures incomplètes, particulièrement, ne seront pas jugées valables et ne seront pas examinées par les Commissions compétentes.

Aucun document envoyé après la date-limite de remise des candidatures ne sera accepté et transmis aux Hautes Ecoles concernées.

Fait à ....., le .....

(signature)

